

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 novembre 2014

Kramer Levin défend avec succès le fabricant de tampons encreurs Trodat devant l'Autorité de la concurrence

Le 10 octobre 2014, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision n° 14 D 15, favorable à Trodat France rejetant purement et simplement la plainte déposée le 8 novembre 2013 par la société Empreinte Océane, cliente de Trodat France.

Dans sa saisine concernant le secteur des tampons encreurs, la société Empreinte Océane alléguait que Trodat France était en position dominante et lui reprochait diverses pratiques abusives parmi lesquelles de prétendus discriminations tarifaires et actes de dénigrement ou encore une captation systématique des marchés publics par quelques sociétés bénéficiant de prétendus tarifs préférentiels accordés par Trodat France sur les produits Trodat.

L'Autorité de la concurrence a rejeté la saisine pour défaut d'éléments suffisamment probants, constatant, par un exposé détaillé, que chacune des allégations de la société Empreinte Océane était infondée. En particulier, l'Autorité a souligné que la consultation des avis d'attribution de marchés publics révèle qu'Empreinte Océane a été attributaire d'un nombre important de marchés de fourniture de tampons, que les appels d'offres consultés n'exigeaient pas en règle général des produits de marque Trodat. Aucune pratique abusive n'a été retenue contre Trodat France.

La décision de l'Autorité est définitive, la société Empreinte Océane n'ayant pas formé de recours.

La société Trodat France était assistée par Marco Plankensteiner, associé, et Elise Créquer.

A propos de Kramer Levin

Fondé en 1968 et présent à Paris, New York et Silicon Valley, Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP est un cabinet d'avocats international qui compte plus de 375 avocats. Les avocats français et américains de notre bureau parisien partagent une même culture professionnelle et des exigences de qualité les plus élevées. Notre approche globale, créative et personnalisée, permet une grande efficacité dans nos interventions dans les dossiers de conseil et de contentieux.

Pour toute information complémentaire :

Alexa Brouillou, Responsable Marketing & Communication
T : +33 (0)1 44 09 46 58 – F : +33 (0)1 44 09 46 01 – E : abrouillou@kramerlevin.com
Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP – 47avenue Hoche – 75008 Paris